

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

Mme Magnier, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Lamirault, Mme Valérie Petit,
Mme Lemoine, M. Bournazel, M. Ledoux, M. Herth et Mme Kuric

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.